LES DÉSORDRES EN PALESTINE

BATAILLE SANGLANTE entre Arabes rebelles et troupes britanniques

Le haut-comité arabe proclame la grève à outrance

Jérusalem, 23. — Les dernières attaques contre les forces gouvernementales qui viennent de se produire à proximité de Naplouse et de Noureshams ont été les plus graves de toutes celles qu'on a enregistrées depuis le début des troubles antisémitiques. L'échauffourée de Noureshams, notamment, commencée dimanche matin durait encore hier. Les bandes qui se sont réfugiées dans les montagnes de Samarie sont armées et paraissent opposer aux troupes une résistance extrêmement sérieuse. Les troupes gouvernementales emploient pour venir à bout d'elles, des mitrailleuses et des avions.

Les journaux arabes ne parlent pas du nombre des victimes qui ont pu résulter de ces sanglantes rencontres, mais on s'accorde à penser que le nombre des morts est élevé.

L'atmosphère demeure tendue et l'on a l'impression que l'intransigeance arabe ne fait que s'accentuer. Loin de désapprouver l'action des bandes insurgées dans la montagne, le haut comité arabe proteste avec énergie contre les mesures coercitives prises contre elles et protestent, par la même occasion, contre les déclarations faites aux Communes par M. Ormsby Gore.

De l'autre côté, la presse juive mène une campagne active pour que les colonies et localités juives soient pourvues d'armes et mises à même de se défendre par leurs propres moyens.

Nouvelles attaques

Des rebelles arabes ont tiré sur une patrouille. Des arabes ont attaqué Kinepeth, sur la mer de Galilée.

La patrouille de la frontière transjordanienne, renforcée par la police, a repoussé les envahisseurs.

Pendant la nuit, la principale conduite d'eau de Jerusalem a été endommagée encore une fois. Le haut comité arabe de Palestine a lancé un manifeste à la population pour l'inviter à poursuivre la grève.

ÉVITEZ L'URTICAIRE

Au moment où les fraises commencent à devenir très bon marché il nous semble nécessaire de rappeler aux personnes qui ne peuvent en consommer sans craindre une crise d'urticaire que ces fruits accommodés avec beaucoup de sucre en poudre sont mieux tolérés par l'organisme et ne produisent presque jamais d'accident de ce genre. Le sucre en outre améliore leur saveur et augmente leur valeur nutritive. 9202

LE QUARANTE-DEUXIÈME ANNIVERSAIRE DU ROI EDOUARD VIII

Londres, 23. — C'est par un temps ensoleillé qu'a eu lieu, ce matin, sur l'Esplanade des « Horse Guards », la cérémonie du rassemblement des étendards des divers régiments, cérémonie à laquelle le roi Edouard a assisté pour la première fois, en tant que souverain, à l'occasion de son 42e anniversaire qu'il célèbre aujourd'hui.

SI LES FRAISES vous donnent de l'urticaire, mélangez-les au Yoghourt Crème Lactella, et sucrez, c'est exquis.

LES CHEMINOTS ET L'AMÉNAGEMENT DES DÉCRETS-LOIS

Paris, 23. — Une délégation de la Fédération des Cheminots (C.G.T.), est venue, ce matin, au ministère des finances pour s'entretenir avec M. Flouret, directeur du cabinet de M. Vincent Auriol, de l'application aux Cheminots, des dispositions de la loi nouvelle concernant l'exonération du prélèvement sur les traitements, salaires et pensions de retraite.

Un délégué de la Fédération des cadres, fédération qui doit réaliser l'unité avec celle des cheminots, accompagnait la délégation que conduisait M. Jarrigion, secrétaire fédéral.

LES NÉGOCIATIONS FRANCO-SYRIENNES

Paris, 23. — M. Pierre Vienot, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a reçu, ce matin, une délégation syrienne. Il a mis la délégation au courant des études actuellement poursuivies par le ministère des affaires étrangères à la suite des observations présentées par elle sur le projet qui lui avait été communiqué.

Après l'achèvement prochain de ces études, les négociations entreront dans une phase de la plus grande activité.

Au cours d'un échange de vues très cordial, l'espoir a été exprimé de part et d'autre qu'un accord pourrait rapidement intervenir dans un esprit de bonne volonté d'amitié réciproque.

L'AVIATRICE MARYSE HILSZ S'EST ÉLEVÉE A 14.000 MÈTRES

Villacoublay, 23. — L'aviatrice Maryse Hilsz s'est attaquée, ce matin, au record du monde d'altitude féminin détenu actuellement par l'aviatrice italienne Negrone, avec 12.000 mètres. Le vol de l'aviatrice a duré 1 h. 11'. D'après la lecture directe des barographes, elle aurait atteint environ 14.000 mètres.

La politique extérieure devant la Chambre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» Une réforme d'ensemble du pacte n'est d'ailleurs pas justifiée si l'on veut bien réfléchir que ses échecs sont beaucoup plus imputables aux erreurs et aux défaillances d'exécution qu'aux prescriptions mêmes qu'il stipule. Cette réforme risquerait, en outre, dans l'état momentané des esprits, de s'opérer sur les lignes de moindre résistance. Nous ne croyons pas non plus qu'il convienne de recourir à la procédure interminable des amendements. Nous préférons des textes interprétatifs qui apportent sans délai des correctifs précis et efficaces inspirés des leçons de l'expérience.

» Si le mécanisme de la sécurité collective s'est avéré insuffisant, ce n'est pas la faute du pacte, c'est parce que le pacte a été appliqué tardivement et d'une manière incomplète. On ne fait pas sa part à la guerre et le recours exclusif à des sanctions économiques progressivement appliquées ne saurait arrêter un conflit déjà engagé. Pour réprimer une agression, il faut mettre en œuvre, le plus tôt possible, le maximum des moyens dont la communauté internationale peut disposer.

» Pour assurer une application efficace de l'article 16 du pacte, l'idéal serait que la totalité des membres de la S.D.N. s'engageât à mettre en œuvre, dans toutes les circonstances, des moyens de force contre l'agresseur.

» Mais il serait, pour le moment, chimérique d'espérer ce concours total de la part de peuples qui ne seraient pas directement intéressés dans le conflit. Dès lors, la sécurité collective doit comporter deux aspects : d'abord un groupe de puissances — que ce groupement résulte d'une situation géographique donnée ou d'une communauté d'intérêts — sera prêt à employer lui-même toutes ses forces contre l'agresseur, moyennant quoi la collectivité tout entière de la Société des Nations devra obligatoirement appliquer les sanctions économiques et financières.

» Ces accords régionaux d'assistance mutuelle, conçus pour la paix, ne comporteront de menaces contre personne. Ils ne devront jamais devenir des alliances à la manière d'autrefois. Ouverts à tous, leur jeu devra toujours dépendre d'une décision du Conseil de la S.D.N.

» Mais il ne suffit pas d'arrêter l'agresseur par l'application ainsi renforcée de l'article 16, le but essentiel de l'organisation collective, c'est de prévenir l'agression. Mais les moyens de prévention dont dispose la S.D.N. sont encore insuffisants. La manière dont a été interprété à Genève le principe de l'unanimité inscrit dans le pacte paralyse le jeu de l'article 11.

» S'il n'est pas admissible, il est contraire au bon sens qu'un Etat dont l'action a créé une menace pour la paix se trouve, par son vote, en mesure de paralyser l'action de la communauté. Tant que l'on interprétera de cette manière l'article 11 du pacte, le Conseil de la S.D.N. sera impuissant à prévenir la préparation d'un conflit et l'agresseur éventuel aura tout loisir pour choisir son heure. Le gouvernement français proposera de mettre fin à cette situation paradoxale.

» Nous n'entendons pas, pour l'instant, présenter dans ce domaine un programme plus vaste. Il faut aller au plus pressé et, **à l'heure où, pour toute l'Europe, s'aggrave le sentiment d'insécurité, il s'agit de ranimer chez tous les peuples de bonne volonté la confiance si rudement ébranlée dans le système collectif.** Au cours des prochains mois, la négociation des pactes régionaux devra donc être hâtée, et le gouvernement ne négligera aucun effort dans ce sens.

Le pacte danubien

» Les raisons qui recommandent la conclusion d'un pacte entre tous les Etats danubiens, que leurs souvenirs peuvent parfois opposer, mais que leur véritable intérêt rapprochent, ont plus que jamais leur pleine valeur.

» Ouvert à toutes les puissances de l'Europe centrale, il ne sera dirigé contre aucune d'elles. Nous-mêmes y sommes intéressés par les liens d'affection qui nous unissent à la Petite-Entente.

Un accord méditerranéen

» Il n'est pas moins nécessaire d'associer tous les Etats méditerranéens, de l'Espagne à l'Entente balkanique, dans un accord leur apportant la garantie que nulle hégémonie ne puisse s'instituer dans une mer dont les riverains sont liés par une civilisation commune.

« Locarno subsiste... »

» Quant à l'Europe occidentale, nous souhaitons qu'un accord puisse intervenir dont la conclusion mettrait fin à la crise ouverte le 7 mars. Mais cette conclusion ne dépend pas de nous seuls. En attendant, et comme les représentants de la Belgique, de la Frande, de la Grande-Bretagne et de l'Italie l'ont reconnu à Londres, le 8 mars, **Locarno subsiste avec les obligations et les garanties qu'il stipule pour notre défense et pour celle de la Belgique.**

» A ces tâches, nous sommes persuadés que l'Italie apportera l'appui de sa nécessaire collaboration. Nous sommes heureux que ses efforts se conjuguent cordialement avec les nôtres et avec ceux de toutes les puissances intéressées.

» Dans notre effort pour reconstruire la sécurité collective, nous ne doutons pas de l'appui sans réserve de la grande démocratie anglaise, que tant de souvenirs et d'efforts communs unissent à la démocratie française ; nous y tenons d'autant plus que la coopération étroite et confiante de nos deux pays est la garantie essentielle de la paix en Europe.

» La France compte, au delà de l'Atlantique, sur les sentiments cordiaux de la démocratie américaine, amie naturelle des nations libres.

» Elle est assurée du puissant concours de nos amis de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, auxquels nous unit un pacte d'assistance ouvert à tous, que nous a dicté notre commun souci de la paix.

» L'amitié franco-polonaise recevra une nouvelle consécration dans une recherche cordiale et directe des meilleures formes de coopération entre deux peuples solidaires.

» Avec la Belgique, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la France se sent unie, autant que par les traités, par une étroite intimité de pensée et de cœur. Leur sécurité constitue un élément de notre propre sécurité comme notre sécurité fait partie intégrante de la leur.

» Nous comptons aussi, pour la grande tâche à accomplir, sur l'entente balkanique, sur la démocratie espagnole, sur tous les peuples qui, du Portugal aux Etats scandinaves, en passant par la Hollande, ont donné tant de gages de fidélité à la S. D. N.

Les relations avec l'Allemagne

» Les partis unis aujourd'hui dans le rassemblement populaire ont toujours lutté pour l'entente franco-allemande. Jaurès a payé de sa vie son action passionnée pour la paix. Briand a connu la calomnie et l'outrage pour avoir voulu, lui aussi, que le Rhin unisse, au lieu de les séparer la France et l'Allemagne. Nous avons applaudi aux accords de Londres négociés par Herriot et qui rendirent possible Locarno. Nous ne regrettons rien de l'action que nous avons poursuivie durant quinze ans. **Nous sommes résolus à la poursuivre encore dans la sécurité et dans l'honneur des deux pays.**

» A diverses reprises, le chancelier Hitler a proclamé sa volonté d'accord avec la France. Nous n'entendons pas douter de sa parole d'ancien combattant qui, pendant quatre ans, a connu la misère des tranchées. Mais si sincère que soit notre volonté d'entente, comment oublier les leçons de l'expérience et les faits ?

» Le réarmement allemand se développe selon un rythme dont chaque jour accélère la cadence. Le 16 mars 1935, l'Allemagne répudie les clauses militaires de Versailles dans des conditions que ne suffisent pas à justifier certaines erreurs par elle invoquées. Le 7 mars 1936, elle viole et répudie le pacte rhénan de Locarno librement signé par elle et dont le chancelier Hitler avait affirmé à plusieurs reprises qu'il constituait une garantie essentielle de la paix européenne.

» Depuis cette date, la situation demeure sérieuse. Le 19 mars les puissances locarniennes soumettent à l'Allemagne un plan contenant des propositions concrètes qui doivent servir à l'instauration d'un nouvel accord de sécurité. Le 24 mars, l'Allemagne présente des contre-propositions qui rejettent tout système d'accord fondé sur l'assistance mutuelle dans les relations de l'Allemagne avec ses voisins autres que les puissances locarniennes désireuses d'épuiser toutes les chances de conciliation, chargent le gouvernement britannique d'élucider un certain nombre de points contenus dans le mémorandum allemand. C'est l'objet d'u questionnaire britannique remis à Berlin le 6 mai. A ce questionnaire, le Reich n'a pas encore répondu. Le fera-t-il demain ?

» **En tout cas, la France examinera les suggestions allemandes avec le sincère désir d'y trouver une base d'accord, mais cet accord ne peut être réalisé que s'il répond au principe d'une paix indivisible sans menace contre personne.**

Le désarmement

» A l'évolution des relations franco-allemandes se trouve étroitement lié le succès des efforts dans l'œuvre internationale de désarmement qui est subordonné aussi aux garanties de sécurité collective. Les déceptions qui ont marqué les échecs de la conférence de Genève n'ont point découragé le peuple français. Il sait, en effet, que la course aux armements conduit fatalement à la guerre ; il voudrait, par un effort collectif, arrêter cette concurrence, rendre possible un désarmement progressif, universel, contrôlé par la communauté des nations.

» Le gouvernement a le devoir, sans jamais négliger aucune des nécessités de la défense nationale, d'engager avec lui tous les peuples dans cette voie. Il répondrait ainsi au vœu de tous les Français, à la plus profonde, à la plus justifiée des aspirations humaines. Il interpréterait, il le sait, la pensée des anciens combattants de la grande guerre qui, après avoir été fidèles au devoir pendant le combat sont aujourd'hui, par-dessus les frontières, fraternellement unis pour un devoir supérieur : celui d'éviter au monde une effroyable catastrophe.

« Pour dissiper le mystère dont s'entoure la course aux armements, pour prévenir les surprises qu'elle prépare, le Gouvernement réclamera tout d'abord la publicité préventive et le contrôle des fabrications de guerre par une Commission internationale et permanente siégeant à Genève. Il proposera la reprise en seconde lecture du projet voté par une majorité d'Etats en avril 1935.

Dès maintenant, en déposant devant le Parlement une loi sur la nationalisation de la fabrication des matériels de guerre, il marquera sa volonté de préparer la France à assumer dans le domaine national toutes les responsabilités du contrôle qu'impliquerait ce système international.

» Mais ce contrôle et cette publicité préalables ne sont qu'une première étape qu'il faut rapidement dépasser. **Le Gouvernement s'associera avec une entière loyauté à toute mesure prise unanimement pour contrôler, limiter et réduire les armements et il saisira toutes les occasions opportunes pour en prendre l'initiative.**

Le pacte aérien

« Depuis le mois de février 1935, la question d'un pacte aérien d'assistance mutuelle entre les puissances occidentales, pacte qui, pour être efficace, devrait être complété par un accord de limitation aérienne, se trouve posée par l'initiative qu'ont prise d'un commun accord les gouvernements britannique et français. Malgré tous nos efforts, la négociation n'a pu progresser, le gouvernement allemand ayant, jusqu'à ce jour, différé sa réponse.

Dans son dernier mémorandum, il s'est bien, en principe, montré encore favorable à la conclusion du pacte, mais en s'abstenant de dire si dans son esprit, ce pacte devrait recevoir le complément nécessaire d'un accord de limitation. Une question a ce sujet a été posée par le gouvernement britannique. La reponse est attendue.

» Est-il besoin de le dire ? Pour arrêter une course aux armements qui prend, dans le domaine aérien, une allure de plus en plus précitée et fait peser sur toute la civilisation européenne une menace de plus en plus grave, un accord de limitation des aviations demeure hautement souhaitable. La France, pour sa part, y est prête, qu'il s'agisse seulement des aviations occidentales ou de l'ensemble des aviations européennes.

La Commission européenne

» Pour dresser le bilan de la situation économique générale des besoins des peuples et des mesures qui pourraient être prises pour ranimer les échanges, nous demanderons la convocation de la commission d'étude pour l'union européenne qu'avait créée Aristide Briand. Cette commission comprend tous les Etats européens, qu'ils soient membres ou non de la S.D.N. L'Allemagne pourra donc y participer et y apporter ses suggestions comme y participa, à l'origine, l'Union Soviétique qui n'était pas alors membre de la Ligue.

La mission du Gouvernement

» Messieurs, quelle que soit la ténacité de notre effort, la tâche à réaliser est une tâche de longue haleine. L'œuvre entreprise à Genève dépendra avant tout de la volonte des gouvernements et des peuples. Nous devons défendre un patrimoine qui n'est plus seulement français, un patrimoine humain, celui de la libre expression de la pensée, celui du progrès des institutions démocratiques dans l'ordre et la liberté. Une ombre d'angoisse s'étendrait sur le monde si de telles conquettes et de tels idéaux n'étaient plus soutenus par une France forte et résolue.

» Mais tous les hommes qui siègent aujourd'hui sur les bancs du gouvernement sont unis dans la pensée commune que l'état de paix armée, générateur de catastrophes, doit être temporaire, que tous les efforts doivent être tendus pour en abréger la durée, et que la sécurité des peuples ne peut être assurée que par les organismes collectifs de la Communauté internationale. Les peuples devront s'acheminer avec toute l'indispensable prudence vers un état de paix désarmée, où la conscience universelle dressera automatiquement contre tout agresseur, toutes les forces matérielles et morales des peuples pacifiques, préalablement et méthodiquement organisées.

» C'est cette fois, dans l'avenir de la sécurité collective qui orientera notre action. En se fixant cette ligne de conduite, le gouverment demeure fidèle à la politique constante de ceux qui, a cette tribune, ont toujours proclamé que **les intérêts de la paix sont inséparables de ceux de la France.** Il veut animer cet effort constructif de tout l'élan que le peuple français vient de conférer à ses représentants pour l'organisation dans le domaine internationale comme dans la vie nationale, d'un avenir de justice et d'Humanité.

» A l'édification de cet avenir, nous consacrerons, avec l'appui que nous attendons de vous, toute notre activité. **Nous ne commettrons pas l'imprudence de proportionner, dès maintenant, à nos espérances, l'état de nos forces défensives qui doit être toujours tenu au niveau des nécessités immédiates de la Défense Nationale.**

» Tant que n'aura pas été arrêtée la course aux armements, tant que les mécanismes internationaux n'auront pas donné la preuve de leur efficacité, le devoir de la France envers elle-même, comme envers ses amis, est de rester en mesure de décourager toutes les agressions. Mais nous appelons à la collaboration internationale tous les peuples et tous les gouvernements qui se sont dévoués à la paix, qui pensent qu'elle doit se fonder sur les respect des engagements librement consentis, qui veulent substituer aux transformations du monde par la violence, l'évolution sous l'égide d'une justice et d'une moralité internationales, tous ceux qui sont résolus comme nous à prendre solidairement toutes les charges, toutes les responsabilités de la sécurité collective, parce qu'ils y voient comme nous la meilleure garantie des sécurités nationales ».

L'ACCUEIL FAIT PAR LA CHAMBRE A LA DÉCLARATION GOUVERNEMENTALE

La Chambre, unanime dans son attention soutenue, pendant que M. Yvon Delbos poursuit sa lecture, interrompt de ses applaudissements, plus particulièrement soutenus à gauche, l'exposé du ministre des Affaires étrangères.

Cependant, la droite souligne de ses bruyantes approbations l'annonce que le maintien des sanctions ne serait plus qu'un geste symbolique sans efficacité réelle. La gauche, quelques secondes plus tard, applaudit chaleureusement l'affirmation du renforcement de la sécurité collective et l'énoncé de la politique des pactes régionaux.

Les députés communistes provoquent quelques mouvements de protestation à droite par l'insistance qu'ils mettent à applaudir les passages consacrés au gouvernement soviétique.

Le nom de chaque puissance est ensuite applaudi, mais encore, particulièrement à gauche, celui de l'Espagne. La Chambre écoute dans un silence redoublé les phrases consacrées à l'Allemagne. La gauche applaudit les conditions posées par la France d'une paix indivisible sans menace contre personne.

La gauche applaudit également l'annonce du dépôt du projet de loi pour la nationalisation des industries de guerre. Les députés de droite lancent des exclamations ironiques. La politique d'entente aérienne internationale pour mettre fin à la course aux armements est vivement applaudie à gauche.

Les députés de gauche applaudissent longuement la péroraison. Des députés de droite crient ironiquement : « Debout, debout ! » Les députés communistes se lèvent et applaudissent toujours, ce qui provoque les rires de la droite.

LES INTERPELLATIONS

« La situation plus grave qu'au printemps de 1914 », déclare M. Montigny

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la politique extérieure du gouvernement. La Chambre adopte les décisions prises ce matin par les présidents de groupes pour régler l'horaire des débats. M. MONTIGNY prend le premier la parole, pour lui la situation extérieure est grav plus grave qu'au printemps de 1914.

« Nous avons tous recherché ici, dit M. MONTIGNY, la sécurité de la France dans la sécurité collective. Mais le problème est de savoir si, après les événements auxquels nous venons d'assister, la même base doit aujourd'hui soutenir notre politique. Depuis la réoccupation de la zone rhénane, la cathédrale de Strasbourg reste sous la menace du canon allemand et, de son clocher, on peut voir les travaux de fortification.

» Sur qui pouvons-nous compter ? Il y a un recensement à faire. Ce n'est ni sur les Etats-Unis, ni sur le Japon, ni sur l'Allemagne, ni sur l'Italie, pas même sur la Pologne. La leçon des événements, c'est que l'autorité même de la S.D.N. ne suffira pas plus demain qu'elle n'a suffi hier. L'Angleterre ne donnera pas son adhésion au système de la sécurité collective totale. On ne voit donc plus, pour adhérer au système de sécurité collective, que l'U.R.S.S., la Tchécoslovaquie et la France.

» L'armée française, s'il y avait demain un accord entre l'Allemagne et l'Italie, pourrait-elle faire face à ses adversaires sur deux fronts ? »

Un incident

Le députe de la Sarthe craint qu'une certaine politique ait poussé l'Italie vers l'Allemagne. M. Montigny fait allusion à un article de M. Blum, paru le 16 avril.

— Je ne le lirai pas, dit-il.

— Lisez, lisez, crie-t-on sur les bancs socialistes.

— Vous en prendrez la responsabilité, dit M. Montigny. Cet article affirmait le devoir de lutter simultanément contre Hitler et Mussolini. Si, par malheur, l'accord entre l'Italie et l'Allemagne venait à être consommé demain, quelles responsabilités auraient certains hommes du gouvernement et ceux qui les applaudissent.

» La France aurait dû prendre l'initiative de la levée des sanctions. Vous avez préféré, par votre abstention, laisser à MM. Litvinof et Eden le bénéfice de cette initiative. On devrait faire l'essai de conversations utiles avec l'Allemagne ».

M. Montigny regrette que des influences étrangères pèsent sur notre politique extérieure (appl. à droite, violentes protestations à gauche).

M. DELBOS se dresse à son banc. On crie à droite : « A Moscou ».

M. Delbos dit qu'il ne peut laisser passer cette accusation sans protester avec le maximum d'énergie.

« Je dois, dit-il, répondre aux insinuations dirigées contre le gouvernement et contre sa majorité. J'ai souffert tout à l'heure, non parce que vos attaques étaient dirigées contre moi, mais parce qu'elles risquaient de servir d'argument contre la France à l'étranger. La passion politique ne devrait pas faire oublier, en formulant de telles accusations, le mal qu'on peut faire à son pays (applaudissements à gauche).

M. MONTIGNY veut répondre, mais les gauches font claquer leurs pupitres en criant : « Hou ! Hou ! » Les droites applaudissent dans le tumulte.

M. Montigny peut enfin se faire entendre :

« Vous parlez, dit-il, au nom d'une formation tripartite. Je comprendrais votre protestation au nom du parti radical-socialiste, mais il y a derrière vous la IIe et IIIe Internationales (applaud. à droite ; les communistes protestent violemment).

M. Montigny termine en rappelant un mot de M. Titulesco : « Esclave des intérêts nationaux, nous sommes en service commandé ».

MM. Heraud et Pezet demandent des précisions

M. Marcel HERAUD lui succède à la tribune.

— Quels moyens, demande-t-il propose le gouvernement pour assurer la sécurité collective : renforcer la sécurité collective dans le cadre de la S.D.N. ou la renforcer par des pactes régionaux ? La France doit choisir sa politique. Pour avoir des amitiés sûres, il ne faut pas oublier que l'on représente une nation forte et il faut cesser de dresser les Français les uns contre les autres.

M. PEZET interpelle ensuite sur les orientations pratiques de la politique étrangère du gouvernement. Il déclare qu'il reste fidèle au principe de la S.D.N., mais une œuvre de réforme doit être accomplie.

» Nous conservons une foi vivante en la S.D.N., dit-il, nous voulons ingérer en elle les réalités ».

La séance est suspendue à 17 h. 35.

La situation extérieure inquiète vivement M. de Kérillis

A la reprise, M. DE KERILLIS expose son angoisse en présence de la situation extérieure. Il demande au gouvernement quelles mesures il compte prendre pour éviter le danger de guerre. M. Dimitrof et M. Marty ont declaré à l' « Humanité » que jamais le danger de guerre n'a été plus grand. Pour le ministre de la Guerre anglais, la situation est aussi grave qu'en août 1914 et à qui tient le même langage, les journaux de gauche reprochent d'être alarmistes.

L'orateur craint une attaque prochaine de l'Allemagne contre la Tchécoslovaquie. Sommes-nous résignés à la domination allemande en Europe centrale. Il n'est pas dit que l'Allemagne ne songe qu'à la Tchécoslovaquie ou à l'Anschluss. Hitler a toujours dit que s'il attaquait son ennemi un jour, il se jetterait sur lui comme la foudre et non après des négociations comme Mussolini.

Hitler veut abattre le communisme. Le communisme est installé à Paris. La réconciliation du drapeau rouge et du drapeau tricolore est une inquiétude pour l'Allemagne. L'ordre règne en Allemagne, en Italie, en Russie, au moment où le désordre s'installe en France.

Avec les forces que possède l'Allemagne : 3 divisions de choc supérieures à toutes celles de France en 1914, 1.800 tanks modernes et des divisions motorisées, elle traverserait la Belgique en deux jours.

M. de Kérillis tient le ministre actuel de la guerre pour un des responsables de la situation actuelle. Pour lui, toute l'Europe est prête à se ranger aux côtés de la France à condition qu'elle soit forte. L'Italie n'a pas intérêt à voir réaliser l'Anschluss, mais elle est réaliste ; si la France paraît faible, l'entente italo-allemande, ébauchée, se fortifiera, et c'est dans ces conditions que le ministre parle du désarmement. Le minstre de la Guerre n'est pas seulement l'homme de la monnaie fondante, il est l'homme de l'armée fondante.

Pour M. de Kérillis, l'ouvrier qui se met en grève fait inconsciemment le jeu de Hitler. L'orateur préconise la création immédiate d'un corps analogue à celui que possède l'Allemagne, pour une politique qui sauvera le pays.

M. Péri justifie le pacte franco-soviétique

M. PÉRI, communiste, pose le problème de l'attitude française à l'égard de l'Italie. Il reproche à celle-ci la conquête de l'Abyssinie, mais la plus grave menace pour la paix est la politique d'expansion du fascisme italien. Hitler veut faire deux zones européennes distinctes : Une à l'Ouest où la guerre serait interdite, une à l'Est ou au Sud, où elle serait permise.

Pour l'orateur, les arguments présentés par M. de Kérillis sont la justification du pacte franco-soviétique. Il faut décourager l'agresseur en lui faisant perdre l'espoir du succès. Il faut rétablir la confiance franco-britannique et mettre l'Europe centrale danubienne à l'abri d'un coup de main.

L'INTERPELLATION DE M. WALLACH

La séance, suspendue à 19 h. 15, est reprise à 20 h. 15.

M. WALLACH (Haut-Rhin), développe son interpellation sur la situation extérieure

AU SÉNAT

LA DÉCLARATION de politique extérieure

Celle-ci a été lue par M. Léon Blum

Paris, 23. — La séance est ouverte à 14 h. 35 sous la présidence de M. Jules JEANNENEY.

La discussion de l'interpellation du comte de BLOIS sur la question des sanctions prises à l'égard de l'Italie, est renvoyée à jeudi, d'accord avec l'interpellateur.

Le Sénat adopte le projet de loi déjà voté par la Chambre, ayant pour objet d'approuver des créations d'emplois à effectuer dans les cadres de l'Administration centrale du Ministre de l'Intérieur.

Est adopté également le projet approuvant la création de quatre emplois à l'Inspection générale des services administratifs du ministère de l'Intérieur.

L'exposé de la politique extérieure du gouvernement fait par M. Léon BLUM, est ponctué çà et là d'applaudissements qui émanent des bancs socialistes, et gagnent parfois les travées radicales. L'extrême-gauche et la gauche saluent de leurs bravos les passages relatifs à la Fidélité de la France à la S.D.N., aux conditions de rapprochement Franco-Allemand, à la limitation et au contrôle des armements.

Quand le chef du Gouvernement parle du maintien des forces défensives de la France, au niveau des obligations de notre défense nationale, le Centre joint ses applaudissements à ceux de la gauch. Par contre, quand M. Blum évoque le concours que peuvent nous apporter « nos amis des Républiques Socialistes Soviétiques », des exclamations fusent à droite, tandis que l'extrême-gauche approuve les déclarations du Président du Conseil.

La fin de la déclaration gouvernementale est applaudie à gauche et sur divers bancs au centre.

L'interpellation de M. Bérenger viendra en discussion jeudi prochain.

Les 40 heures à la C.I.T.

La convention relative aux travaux publics a été adoptée, d'autres ont été repoussées

Genève, 23. — La conférence internationale du travail a définitivement adopté, ce matin, par 79 voix contre 38, la convention d'application de la semaine de quarante heures dans les travaux publics.

Par contre, le projet d'application des quarante heures dans les mines de charbon, a été rejeté par 66 voix contre 37. Pour les projets repoussés c'est l'abstention d'un grand nombre de délégations gouvernementales qui empêcha d'atteindre la majorité des deux tiers

LA PROPAGATION DE FAUSSES NOUVELLES VA ÊTRE RÉPRIMÉE

Paris, 23. — M. Moutet, ministre des Colonies, a saisi son collègue de la Justice des articles dans lesquels certains journaux persistent à annoncer la cession à un Gouvernement étranger des établissements de l'Inde en raison de la situation financière.

M. Moutet demande au Garde des Sceaux d'envisager la possibilité d'ouvrir des informations et d'exercer des poursuites contre les journaux en question en vertu des lois veillant à la protection du crédit public et punissant l'émission de fausses nouvelles.

Imperméables RAMETTE

66, rue Esquermoise, LILLE
LA VIEILLE SPÉCIALITÉ LILLOISE
232

AUCUNE RESTRICTION N'A ÉTÉ APPORTÉE AUX SORTIES DE L'OR

Paris, 23. — A la demande du ministre des Finances, la Sûreté nationale a pris un arrêté d'expulsion contre le sieur Tovbetz Georges, Tchécoslovaque, qui avait fait récemment l'objet d'un procès-verbal de la part des douanes à l'aéroport du Bourget.

A cet égard, on précise que, contrairement à certaines informations, le gouvernement n'a pas établi de taxe sur les sorties d'or ni apporté aucune restriction à la circulation internationale des capitaux. Il est rappelé que l'or, comme toute marchandise, est soumis à un droit de statistique à sa sortie du pays et que l'absence de déclaration constitue une infraction qui est sanctionnée par une amende de 100 francs plus les frais.

Cette déclaration a permis, à plusieurs reprises, d'identifier les individus qui se livrent à un trafic suspect. C'est dans ces conditions que le nommé Tovbetz a fait l'objet d'une mesure d'expulsion.

LE PROJET DE LOI SUR LES LOYERS

Paris, 23. — La Commission de législation a adopté le projet du Gouvernement qui tend à ajourner au 1er juillet 1937 le retour au droit commun et la majoration de 15 % qui était prévue pour la dernière tranche des loyers.

LA CONVENTION AVEC LA BANQUE DE FRANCE

Le Sénat aborde ensuite la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre, approuvant la convention passée entre le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque de France et fixant le montant maximum de la circulation des bons ordinaires du Trésor.

Après l'exposé du rapporter, M. Paul GARDEY, M. LÉMERY déclara qu'il votera contre le projet qui, dit-il, n'est que de l'inflation déguisée.

M. VINCENT-AURIOL répond aux orateurs. Il est prêt à recueillir toutes les suggestions, bien qu'il pense qu'il n'y a nullement à craindre l'inflation. Certes, il eut été heureux de recueillir les 19 milliards en caisse et les 5 milliards à avancer par la Banque qu'a recueillis un de ses prédécesseurs. Il eut été heureux de voir 82 milliards d'or dans les caisses de la Banque. Mais le pays connait la situation ; il connait les dangers que lui font courir les fuites devant la monnaie. Il connait le péril, il saura y faire face

M. Vincent-Auriol annonce qu'il déposera dès octobre ou novembre un projet de simplification fiscale mais d'ici là il faut assurer les échéances ; c'est pourquoi le gouvernement demande l'autorisation de faire un appel limité à la Banque.

Après une intervention de M. DESJARDINS sur le danger de l'inflation, on entend M. CAILLAUX qui déclare :

« Il importe aujourd'hui de consolider des avances qu'il serait dangereux de continuer sous les mêmes formes. Nous sommes en face d'une nécessité. Le gouvernemenet a besoin de pourvoir aux besoins de la Trésorerie ; il a besoin de faire appel à la Banque. Comment pourrait-il agir autrement ? Ceci dit, je suis d'accord avec M. Desjardins sur les dangers de l'inflation. »

La discussion générale est close.

LE VOTE

Tous les articles du projet sont adoptés.

M. FOURCADE déclare que le groupe de l'Union Républicaine constate que le projet actuel réalise une inflation qui prépare la dévaluation.

L'ensemble est adopté au scrutin public par 184 voix contre 90 sur 274 votants.

Le Sénat ratifie le projet de loi voté par la Chambre, aggravant les pénalités qui frappent le détournement de mineurs.

Séance levée à 19 h. Prochaine séance jeudi à 15 heures.

FEUILLETON DU 24 JUIN 1936. — N° 29

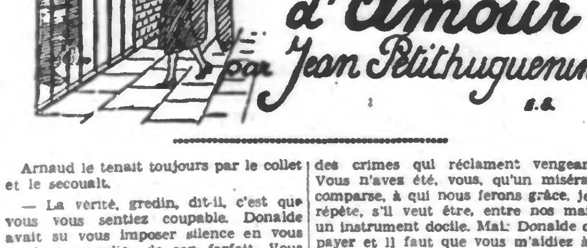

Arnaud le tenait toujours par le collet et le secouait.

— La vérité, gredin, dit-il, c'est que vous vous sentiez coupable. Donalde avait su vous imposer silence en vous rendant complice de son forfait. Vous aviez autant d'intérêt que lui à laisser condamner un innocent. Mais savez-vous de quel crime abominable vous vous êtes chargé la conscience ? Cet homme que vous avez déshonoré, il avait une femme qui est morte de douleur et de misère. Lui-même il n'a jamais pu se relever. Il est mort désespéré, après vingt-cinq ans d'une existence lamentable, en maudissant ses bourreaux.

« Eh bien ! vous entendez, ce sont là des crimes qui réclament vengeance. Vous n'avez été, vous, qu'un misérable comparse, à qui nous ferons grâce, je le répète, s'il veut être, entre nos mains, un instrument docile. Mais Donalde doit payer et il faut que vous m'aidiez à le confondre.

Bougreux, vaincu, ne songeait pas à opposer la moindre résistance à l'homme qui l'avait démasqué. Et, comme c'était un être sans courage, au caractère rampant, il se fit tout de suite, sans restriction, l'allié du justicier.

Il était soulagé... Du moment qu'il n'avait rien à craindre pour lui-même, il ne se faisait pas scrupule de trahir Roger Donalde, qui avait mis sa confiance en lui et avait payé d'une fortune ses services équivoques.

Arnaud s'était montré bon psychologue et il n'avait jamais douté qu'un pareil personnage ne fut capable de passer d'un camp dans l'autre, du moment que son intérêt l'y poussait.

Maintenant qu'il avait obtenu la soumission complète de Bougreux et possédait ainsi le moyen de venger ses parents, il ne crut pas nécessaire d'accabler plus longtemps le scélérat de son mépris. Bougreux n'avait été qu'un comparse. Le grand, le vrai coupable, c'était Roger Donalde, qui avait poursuivi froidement la ruine de ceux dont il était jaloux.

Arnaud donc se mit à traiter Bougreux avec une familiarité bon enfant, qui lui semblait plus propre à tirer tout le parti possible de la collaboration du confident de Donalde.

Quoique orienté sur les points essentiels, Arnaud était moins bien renseigné qu'il n'avait affecté de l'être pour n imposer à Bougreux. Maintenant il devait amener adroitement ce dernier à lui faire un exposé sincère et complet de la situation de Donalde, à mettre sous ses yeux les livres secrets dans lesquels étaient inscrites les opérations malhonnêtes du banquier.

Il eut le sentiment qu'une justice immanente travaillait tout de même à punir Donalde de ses crimes, quand il constata que la fortune, jadis considérable de l'héritier de Bathy, était gravement compromise par une gestion qui

Après ce feuilleton, qui doit se terminer bientôt,

NOUS PUBLIERONS

« LA CLOCHARDE »

de Pierre ADAM

vivant et pathétique roman d'amour

n'avait pas été seulement malhonnête, mais aussi extraordinairement imprudente.

Grisé par la possession d'un trésor qui lui avait paru inépuisable, Donalde avait conçu l'ambition de le décupler, de le centupler même et de devenir l'un des maîtres de la finance. Il aspirait à commander la bourse sur toutes les grandes places du monde.

Mais ses premiers succès avaient été suivis de spéculations si malheureuses que les fermes assises de la fortune de Bathy elles-mêmes en avaient été ébranlées

Les émissions que Donalde avait alors lancées avec l'aide de Bougreux pour combler le gouffre creusé par sa folie avaient masqué les effets désastreux de sa gestion imprudente mais s'étaient montrées incapables de les conjurer.

Entraîné toujours plus loin par l'enchainement de ses fraudes et de ses escroqueries, Donalde était devenu un de ces grands flibustiers de la finance qui drainent des sommes de plus en plus importantes, empruntées à l'épargne publique parce que le chiffre croissant de leurs engagements reste toujours au-dessous de leurs disponibilités.

Comme leur actif augmente ils offrent l'apparence de la prospérité, mais leur passif s'enfle encore plus vite et, le jour où ils ne réussissent plus à dissimuler l'écart effrayant qui a peu à peu grandi entre les deux, ils sont perdus.

Tous ceux qui leur ont fait confiance et leur ont apporté leurs économies se réveillent avec horreur du rêve doré dans lequel ils s'étaient douillettement endormis. L'assurance béate est remplacée par la panique. Des gens qui, pendant dix ans, vingt ans ont bénévolement jeté jour par jour ce qu'ils possédaient dans le tonneau des Danaïdes, réclament brutalement leurs dépôts, tout d'un coup, et tous à la fois. Les guichets de la banque en péril sont assiégés avec une soudaineté capable de balayer les entreprises les mieux assises et l'on découvre le vide là où jusqu'alors on avait cru voir un bloc indestructible.

Arnaud savait à présent que la situation de Donalde était de celles qui s'effondrent ainsi dès que leur fragilité réelle est révélée au public par un incident, un symptôme, une rumeur.

Eh bien ! l'incident, il était résolu, lui, à le créer ! Et pour cela, il se servirait de Bougreux.

Rassuré sur son propre sort, ce dernier mettait servilement ses facultés à la disposition d'Arnaud pour l'aider à exécuter son plan. Il n'avait pas éprouvé de remords quand il s'était fait l'auxillaire de Donalde dans ses opérations malhonnêtes, il n'en éprouvait pas davantage maintenant qu'il trahissait celui qui avait fait sa fortune.

XVII

L'été fini, Donalde était rentré à Paris avec sa femme et sa fille.

Il travaillait une partie de la journée à son hôtel particulier avec Arnaud et n'allait généralement à la banque que le matin

Quand il était à son hôtel, on le tenait par le téléphone, au courant de toutes les affaires importantes, de tous les événements financiers. D'ailleurs, son auto le conduisait en quelques minutes à la banque, si cela devenait nécessaire.

Il avait depuis quelque temps, de graves sujets de souci. Plusieurs opérations sur lesquelles il comptait beaucoup, avaient échoué, et l'équilibre de ses finances, déjà précaire, se trouvait compromis.

Le banquier ne réussissait pas toujours à cacher ses préoccupations à son entourage.

Monique l'interrogeait à ce sujet.

— Je vois bien que vous avez des soucis. Je vous en conjure, ne me cachez rien. Ne devons-nous pas rester unis dans la peine comme dans la joie ?

— Je vous assure, Monique, que je n'ai pas de préoccupations plus graves que d'habitude. Naturellement avec le nombre formidable d'affaires que j'ai à suivre, il est impossible que je n'aie pas toujours un ennui d'un côté ou de l'autre. Si je vous parais plus soucieux, c'est tout bonnement parce que nous venons de rentrer à Paris et que j'ai repris plus activement la direction de ma banque.

Monique feignit d'accepter ces explications ; mais elle restait inquiète.

A cette époque, le marché financier était complètement troublé par une spéculation effrénée à laquelle certains grands manieurs d'argent se livraient sur les caoutchoucs.

(A suivre).